

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Secours accordé par le Gouvernement provincial, aux cultivateurs qui sont dans l'impossibilité de se procurer des grains de semence pour le printemps prochain. — Ordre de mérite agricole de la province de Québec.

Causerie agricole : Choix des vaches bonnes laitières.

Sujets divers : Notes de voyage de notre correspondant M. Emilo Castel : Missions de Sainte-Marie (Suite). — Alternat des cultures. — Culture du cerisier. — Le cheval et l'avoine.

Choses et autres : Soins à apporter à la conservation des bonnes races de blé. — Dégénérescence des patates.

Recettes : Comment relever les chevaux abattus. — Comment on conserve le pied d'un cheval.

REVUE DE LA SEMAINE

Secours accordé par le Gouvernement provincial aux cultivateurs qui sont dans l'impossibilité de se procurer des grains de semence pour le printemps prochain. — Dans plusieurs localités, notamment dans les anciennes paroisses, on semble n'avoir pas bien compris l'intention du Gouvernement qui, pour correspondre au désir de Son Eminence le Cardinal Taschereau, veut bien destiner une certaine somme d'argent à l'achat de grains de semence, " afin d'en faire la distribution aux cultivateurs pauvres, sans crédit, absolument incapables d'ensemencer leurs terres et qui se trouveraient dans l'obligation d'abandonner la culture et de quitter le pays, à moins d'être secourus par le Gouvernement. "

Ceux qui se trouvent dans ce cas sont malheureusement nombreux, et se classent tout particulièrement parmi les colons propriétaires de nouveaux éta-

blissements qui non-seulement n'ont pu mettre à part des grains en quantité suffisante pour la semence du printemps prochain, mais n'ont pu même récolter assez de grains pour les besoins de la famille, par suite des gelées. C'est donc à ceux-là seuls que la libéralité de nos gouvernants doit profiter. Quant aux autres qui se trouveraient dans la gêne pour l'achat de grains de semence pour le printemps prochain et qui n'ont été nullement dans la gêne pour les besoins d'entretien nécessaires à la famille, il doit se trouver dans une paroisse assez de personnes généreuses pour leur venir en aide, les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles se mettant en contribution pour accomplir cet acte de bienfaisance.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Progrès du Saguenay* :

" Nous constatons avec regret que les cultivateurs n'ont pas paru comprendre ce que le gouvernement voulait faire.

" Les autorités étaient disposées à venir en aide aux cultivateurs pauvres, sans crédit, absolument incapables d'ensemencer leurs terres, et dans l'obligation d'abandonner la culture et de quitter le pays, à moins d'être secourus par le gouvernement. Il n'y a pas que ces cultivateurs qui ont demandé de l'assistance. Il y a même des habitants récollément à l'aise, possédant un bon crédit, et parfaitement capables d'acheter leurs grains de semence, qui se sont déclarés incapables de semer. Ils ont donné pour raison qu'ils ne sèmeraient pas parce qu'ils ne voulaient pas acheter leur semence à crédit. Qu'on le comprenne bien, le gouvernement ne peut accepter de telles raisons. Il veut empêcher les cultivateurs d'abandonner leurs terres et d'émigrer, et ceux-là seuls qui se trouvent dans de telles circonstances devraient et doivent demander de l'assistance. Nous comprenons que tout le monde, à peu près, a besoin de grains de semence, et que l'argent est rare, mais nous comprenons aussi que le gouvernement ne peut donner du grain de semence